

DEARTEMENT DE L'ISERE

—
Arrondissement de
LA TOUR DU PIN

—
Canton de LE GRAND LEMPS

—
COMMUNE DE BURCIN

SERVICE DES EAUX

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice

Présents

Votants

L'An Deux Mil Dix, le Quinze Juillet
le Conseil Municipal de la Commune de BURCIN,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence
de François GUETAZ, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 juillet 2010

PRESENTS : François GUETAZ, Monique MARZOCCA, Bruno ARABIA
Paul DURAND, Philippe MARGNAT, Martine NICOT, Patricia PADELLARO,
Myriam VIAL, Patrick VITTOZ

EXCUSES : Franck BAILLY, Lucien VIAL pouvoir à Myriam VIAL

Secrétaire de séance : Monique MARZOCCA

OBJET :

**DROIT DE
BRANCHEMENT
AU RESEAU
D'EAU POTABLE
DE CUETAN**

Par délibération du 30 mars 1999, le conseil municipal avait fixé un
montant de 2 500 francs (381 €) pour le droit de branchement au
réseau d'eau potable de Cuétan.

Compte tenu de l'implantation de futures constructions sur la
commune de Colombe, à Cuétan, le maire propose de réactualiser ce
montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- **décide** de fixer le montant du droit de branchement, prévu à
l'article 20 du règlement du service des eaux, à 500 €.

Copie certifiée conforme,
BURCIN, le 29 juillet 2010
Le Maire,